

A2L INVESTISSEMENTS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.500,00 €
Siège social : 2, rue Marie Curie
91700 VILLIERS SUR ORGE

En cours de formation

DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES

EN DATE DU 04 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois
Le 04 juillet,
A 10 heures,

Les associés de la Société A2L INVETISSEMENTS, Société par Actions Simplifiée, en cours de formation, au capital de 1.500 € divisé en 150 actions de 10 € chacune, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Constitutive.

Sont présents :

*** La Société LD**

2, rue Marie Curie
91700 VILLIERS SUR ORGE
RCS EVRY n° 853 303 790
Propriétaire de :

50 actions

*** La Société SPEED CAR INVEST**

28 rue de Montmagny
95410 GROSLAY
RCS PONTOISE n° 493 942 965
Propriétaire de :

50 actions

*** La Société LEMONNIER ENTREPRISE**

108, avenue René Morin
91420 MORANGIS
RCS EVRY n° 852 602 051
Propriétaire de :

50 actions

*Total égal au nombre d'actions
composant le capital social :*

150 actions

L'Assemblée Générale Constitutive des associés est présidée par Monsieur Laurent DEDEREN.

Le Président constate que tous les associés sont présents et possèdent ensemble la totalité du capital social et qu'en conséquence, le quorum requis pour la délibération en la forme constitutive est atteint.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer aux fonctions de Président de la Société, pour une durée illimitée :

Monsieur Laurent, Hubert, Marcel DEDEREN

Né le 08 mars 1973 à THIAIS (94)

De nationalité française,

Demeurant : 12, chemin des Charretières – 91700 VILLIERS SUR ORGE

Monsieur Laurent DEDEREN accepte les fonctions de Président et déclare n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la loi pour l'assainissement des professions commerciales.

Monsieur Laurent DEDEREN dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la société et la représenter à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Le présent procès-verbal est alors signé par les associés et le Président après lecture.

La Société LD
Représentée par
Monsieur Laurent DEDEREN

Laurent DEDEREN

✓ Certified by  yousign

La Société SPEED CAR INVEST
Représentée par
Monsieur Luis GONCALVES

Luis GONCALVES

✓ Certified by  yousign

La Société LEMONNIER ENTREPRISE
Représentée par
Monsieur Anthony LEMONNIER

Anthony LEMONNIER

✓ Certified by  yousign

Monsieur Laurent DEDEREN
Le Président

Laurent DEDEREN

✓ Certified by  yousign